

Sortir des traités européens

Une sortie de l'UE par l'article 50 est-elle envisagée ?

L'article 50

Question de Fataly

A l'issue des négociations, **nous apporterons ce que l'on a négocié au peuple français**, et ce sera lui et lui seul, **qui tranchera par référendum**. Si les français approuvent par un **"Oui" le référendum**, alors on appliquera ce que l'on a négocié, **si ils répondent par un "Non"** au référendum, alors nous appliquerons le **plan B et nous déclencherons [l'article 50](#) pour sortir de l'Union Européenne**, à la manière des Britanniques pour le Brexit si nous sommes poussés vers la sortie par les autres pays membres. Si les négociations pour le plan A réussissent et sont soutenues par le président mais que les Français refusent cet accord, **[alors il démissionnera de son poste de Président de la République](#)**.

Il faut néanmoins rappeler qu'**il n'y a aucune raison pour que les négociations échouent car la France pèse beaucoup dans l'économie européenne**, et que **notre principal objectif est de modifier les traités**. C'est **seulement si les négociations échouent** que nous serons poussés vers la sortie et que nous sortirons juridiquement de l'Union Européenne **avec l'accord des Français via l'article 50 du TUE**.

Ci-dessous, l'université populaire portant sur la question européenne, et donc sur nos moyens de sortir via l'article 50 :

Référence ID de l'article : #1073

Auteur : CitronVert

Dernière mise à jour : 2019-03-17 23:43